

La justice en accès simplifié

Problème de voisinage, conflit de garde d'enfant ou projet de constitution d'entreprise : avant, il fallait choisir entre abandonner ou ester*... Aujourd'hui, une solution intermédiaire existe : consulter gratuitement un avocat. En soutenant l'installation de deux permanences juridiques supplémentaires sur son territoire, le Sicoval veut rendre son accès à la justice à qui de droit.

« Le Sicoval souhaite que cette prestation bénéficie à tous ses habitants - explique Pierre Etchebarne, adjoint au maire d'Escalquens et membre de la commission Solidarité, Cohésion Sociale et Emploi du Sicoval - Il en va de la cohérence du territoire et de l'égalité de traitement des usagers devant le service public ». C'est pourquoi, en cette rentrée 2005, la Communauté d'Agglomération accueille deux nouvelles permanences juridiques gratuites, à Lacroix-Falgarde et Montgiscard.

Partenariat judiciaire

Cette ouverture a été rendue possible grâce au partenariat entre le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD), chargé de coordonner ces consultations, et le Sicoval. Annuellement, celui-ci lui verse en effet 25 000 euros qui servent essentiellement à rémunérer les avocats volontaires assurant les permanences en mairie, deux heures, deux fois par mois.



Accès à la justice pour tous

Les structures de Lacroix-Falgarde et Montgiscard viennent renforcer les permanences préexistantes de Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville-Saint-Agne. Mais elles placent aussi le Sicoval au-delà des exigences du Contrat de Ville 2000-2006 qui les prescrit. Sa motivation ? Outre la cohérence territoriale, un besoin et des résultats très favorables en 2003-2004 : + 20 % de fréquentation sur le territoire de la Communauté.

Accès à la justice pour tout

« Je vois en effet de plus en plus de monde, et je pense que ceci est lié au travail de communication de l'Ordre des Avocats du Barreau de Toulouse et du Sicoval - précise Maître Amichaud-Dabin, qui participe depuis deux ans aux permanences de la mairie de Labège - Les consultations portent sur des domaines divers : Droit des sociétés, commercial, immobilier, de la consommation, avec une prédominance pour le Droit de la famille (succession, divorce...) et les problèmes de voisinage. »

Justes préoccupations

Ce service vise « à apporter un premier niveau de réponse aux questions des justiciables pour éviter que les situations ne s'enveniment », explique Pierre Etchebarne. Un objectif qui semble atteint : 70 % des consultations donnent lieu à un conseil, 15 % seulement débouchent sur une procédure judiciaire. Ce qui permet en outre de désengorger les tribunaux... « Demain, le Sicoval souhaite ouvrir des permanences spécialisées pour les mineurs, les victimes, etc. », conclut l'élu d'Escalquens. « Il s'agit d'être en adéquation maximale avec nos besoins ». Et de rendre la justice réellement accessible à tous.

* saisir un tribunal



Une nouvelle proximité
avec les usagers

Les permanences d'avocat en pratique

Consultations tous les 15 jours

- Mairie de Castanet-Tolosan : 05 62 71 70 48
- Mairie d'Escalquens : 05 62 71 73 73
- Mairie de Labège : 05 62 24 44 44
- CCAS de Ramonville-Saint-Agne : 05 61 75 21 21

Consultations une fois par mois

- Mairie de Lacroix-Falgarde : 05 61 76 24 95
- SIVOS de Montgiscard : 05 62 71 74 54

Jours et horaires

- Voir rubrique « A noter », en dernière page